

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 33 (1987)
Heft: 4

Rubrik: En bref...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF ...

Nos droits

La Commission des Suisses de l'Étranger (CSE) a tenu sa première session de l'année au Palais fédéral, le 14 mars dernier. Au menu de cette importante réunion figuraient les questions traditionnellement suivies par la CSE ainsi que des questions nouvelles ou plus spécifiques. Questions traditionnelles tout d'abord. *Droit de vote par correspondance* : les démarches auprès du Conseil fédéral se poursuivent suite à l'attitude négative de ce dernier. Attitude qu'expliquerait non pas tellement une question de principe mais la crainte des frais administratifs supplémentaires qu'impliquerait le vote par correspondance et aussi la réciprocité à accorder aux nombreux étrangers résidant en Suisse... Les choses bougent néanmoins. Emboitant le pas à la délégation de France à la CSE, différentes autres délégations appuyent maintenant l'idée du vote par correspondance pour les Suisses établis hors du pays. De plus, un Conseiller national et Conseiller d'Etat zougais, M. Georg Stucky, a déposé une motion en ce sens au Conseil national. On attend que ce dernier se soit prononcé sur le vote par correspondance des conjoints de fonctionnaires à l'étranger, question liée semble-t-il, pour entrer en matière. Quelque espoir, donc. *Immatriculation* : succès complet de la CSE. La circulaire subordonnant, à échéance, le maintien de certains des droits liés à la nationalité à l'acte volontaire d'immatriculation auprès d'une mission consulaire, est purement et simplement rapportée. *Droit de cité* : cette affaire, qui concerne la transmission de la nationalité par un conjoint suisse à un conjoint étranger, chemine lentement. La CSE s'était élevée contre les conditions fixées dans un premier projet présenté par le Département de Justice et Police. Plus du tout d'automatisme mais cinq ans de mariage si l'on vit en Suisse et douze ans si l'on vit à l'étranger. Les choses sont actuelle-

François de Ziegler

A la tête d'un des plus importants postes de la diplomatie helvétique durant près de dix ans, François de Ziegler aura profondément marqué les relations franco-suisse. Il ne nous appartient pas, ou peu, de porter un jugement sur son action diplomatique. La presse, et d'autres, l'ont déjà fait ou le feront. Ce que nous souhaitons mettre ici en évidence, c'est tout ce que l'Ambassadeur et son épouse ont apporté d'amitié, de conseils et d'encouragements à notre colonie. Point n'est question d'en dresser la liste. Ce genre de choses s'accommode peu des bilans chiffrés. Mais si une évolution, des fait nouveaux, un esprit rénové se sont révélés parmi nous, c'est à eux, à leur présence discrète mais combien chaude au sein de nos associations, que nous le devons. Les anglophones ont un mot assez intraduisible pour dire que le message passe. Ils parlent de feeling. Le feeling c'est beaucoup plus qu'un simple sentiment d'entente, c'est aussi une sorte d'insufflation reçue. Cet appel nous l'avons perçu en toutes circonstances : assemblées, simples conversations, accueil à la Résidence, clins d'œils, mots d'humour, face-à-face. Les présidents des associations membres de la FSSP se sont groupés, le 23 février, pour saluer l'Ambassadeur et Madame de Ziegler. Ces instants, trop brefs, furent à l'image de dix années d'intense communication, assez exceptionnels par leur cordialité et leur signification. Avec cet humanisme rare qu'apportent un certain sens de la vraie culture et l'amour des belles choses, Monsieur et Madame de Ziegler ont su faire d'un sacerdoce généralement austère une mission pleine de charme mais aussi d'enseignements et d'efficacité. Nous sommes tous persuadés qu'elle se poursuivra sous une autre forme.

Pierre Jonneret

ment entre les mains d'une commission inter-départementale de l'administration fédérale qui a négligé d'entendre la CSE. Ce n'est guère avant plusieurs années que le parlement sera saisi d'un projet de loi définitif. D'ici là, l'ancien système subsiste. Il devient urgent d'en profiter.

AVS : la 8^e révision de l'AVS est en cours. Un point important vient d'être obtenu : les Suisses de l'étranger formeraient une catégorie à part, c'est-à-dire qu'on tiendra compte du cas particulier qu'ils représentent. Une motion importante vient à cet égard d'être déposée par M. Fritz Hoffmann, Conseiller national (Berthoud), prévoyant que les Suisses de l'étranger qui n'auraient pas versé l'entièreté de leur cotisation pourront racheter des points lors de leur retour au pays, chose impossible à l'heure actuelle.

Questions nouvelles et spécifiques ensuite. *Restructuration de la CSE* : créé sous la présidence de M. Jacques Dreier, Président de l'Union des Suisses de France, un groupe de travail s'était donné pour tâche de repenser la CSE, ou, en tout cas, de donner une allure plus parlementaire à ses travaux et d'accroître son audience. Un pas a été franchi à la présente session. Trois groupes de travail *ad hoc* fonctionneront pour les mois à venir au sein de la Commission : « Droit de cité et droits civiques », y compris le vote par correspondance : « Journées (congrès) des Suisses de l'étranger », comment les repenser en les rendant plus accessibles et plus attrayantes ; « Indemnités et ressources », c'est à dire le remboursement des frais et charges qu'implique une participation régulière aux travaux de la CSE, frais actuellement supportés à titre personnel par chaque délégué. *Spoliés d'Algérie et du Zaïre (ex Congo Belge)* : Suite à des démarches incessantes, le Conseil fédéral vient de reprendre ses pourparlers à ce sujet avec les gouvernements algériens et belge. *Congrès 1987* : il aura lieu à **Weinfelden du 21 au 23 août**. Le thème en est essentiel : le régime des assurances sociales

(suite p. 21)

(suite de la p. 3)

suisses et les citoyens résidant à l'étranger. Toutes les questions, maintes fois évoquées dans ces colonnes et ci-dessus encore, seront à l'ordre du jour : rente AVS, indemnité de chômage, prestation de soutien, taux et paiement des cotisations, admission aux caisses-maladie, lacunes dans les paiements ne pouvant être actuellement comblées à *posteriori*, toutes choses de la plus haute importance pour nous tous. S'exprimer à ce sujet, donc participer au Congrès, est non seulement de l'intérêt de chacun, c'est aussi un devoir.

Note : autre congrès, tout aussi important, celui de l'Union des Suisses de France, où nos sociétés se concertent et ce, principalement sur les travaux de la CSE et notre statut de nationaux vivant à l'étranger. Ce Congrès aura lieu à **Dijon, les 13 et 14 juin**, à l'initiative de la Société Suisse de la Côte d'Or qui, on s'en serait douté, prépare un programme social assez exceptionnel. Les invitations sont actuellement parvenues aux présidents et/ou secrétaires des dif-

férentes sociétés suisses de France, qui sont plus de quatre-vingts.

Merci les Jeunes

On lira en page 8 l'appel lancé par un noyau de jeunes, invitant d'autres à les rejoindre en un groupe d'échanges, de contacts et de concertation. La formation de ce nouveau groupe s'est faite spontanément, à l'issue de notre réunion du 24 janvier. Le groupe vole de ses propres ailes, mais la FSSP l'assure de son soutien et le M.S. lui offre ses colonnes. Une série de questions, sur lesquelles le groupe s'interrogera, avec d'autres sans doute, a déjà été établie.

Disons tout simplement qu'elles sont non seulement révélatrices de certaines priorités que jeunes Suisses et nouveaux Suisses rencontrent dans leur démarche actuelle, mais qu'elles sont également passionnantes. Informés de ces questions, les membres de la CSE ont demandé à en avoir la liste et à connaître les réponses qui seront faites au sein des groupes concernés.

Pierre Jonneret

Conseils

en partages d'héritages
en Suisse:

Bilan, plan financier,
droit des successions, impôts,
droit des sociétés



Treuhand Sven Müller

Birkenrain 4
CH-8634 Hombrechtikon-Zürich
Tél. 055/42 21 21, Tlx 87 50 89 svn ch

Restaurant Suisse " La Charbonnade "

Spécialités :

Papet vaudois, Tommes poêlées
Fondue Vacherin, moitié - moitié
Perchettes, Omble Chevalier
3 desserts chocolat suisse

8, rue du Père Guérin
(anc. rue Gérard) 75013 Paris
12 h - 13 h 30 — 19 h - 22 h 30.
Réservation : 45.88.78.90



Imprimerie Tschumi-Taupin

S.A.R.L. au capital de 100.000 francs

LA QUALITÉ
SUISSE



64.39.37.07

24, rue de Dammarie - 77000 Melun

Cabinet Dentaire cherche

Assistante compétente
CH 1837 Château d'Oex

Faire offre sous chiffre 000
au Messenger Suisse qui
transmettra.



MARBRERIE JEAN-BERNARD

(entreprise franco suisse)

S.A.R.L.

DANS TOUTE LA FRANCE

- CONSTRUCTION DE CAVEAU
- MONUMENTS-FUNERAIRES
- TRANSPORT DE CORPS

6, Boulevard Rodin - 92130 Issy les Moulineaux
28, Rue St Roch - 78350 Jouy-en-Josas

Tél. : 46.45.14.07
Tél. : 30.24.90.60

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS MONA

44, avenue de Seine
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 47.76.13.37

2 bis, rue de l'Oasis
92800 Puteaux
Tél. : 47.76.13.37